

Délibération n°260060

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Bruno VICTORIA, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Céline KUNTZMANN, (pouvoir donné à Gérard POUJADE)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 22 septembre 2026 / **Date d’Affichage** : le 22 septembre 2026 / **Date de mise en ligne de la délibération** : le 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

Le maire expose

La commune pouvait prétendre à une subvention du Conseil Départemental sur la période triennale 2024-2026 et n'en pas encore fait la demande.

Sur les années 2024 et 2025, la commune avait moins de 2000 habitants donc dépendait de la Mesure Axe 1- Mesure 1 (subvention triennale de maximum 45 000 € pour une dépense subventionnable de 150 000 € soit 30%), en revanche en 2026, nous avons dépassé les 2000 habitants donc nous sommes sortis de ce dispositif pour intégrer le Contrat Atouts Tarn (subvention triennale de maximum 100 000 € pour un taux de 20% maximum cependant modulable en fonction de l'impact environnemental du projet et de la situation budgétaire de la commune).

Les services du Conseil Départemental nous ont donc indiqué que nous pouvons encore prétendre à une subvention maximale de 60 000 € pour des travaux lancés avant la fin de l'année 2026.

Il est donc proposé de solliciter une aide départementale pour l'installation de films solaires sur les vitrages de la mairie et de l'école pour améliorer le confort thermique et réduire les consommations de climatisation l'été, ainsi que pour la rénovation du système d'éclairage des stades avec des projecteurs de type Led's afin de réduire la consommation énergétique.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Projet	Dépenses	Financeurs	Taux	Recettes
Eclairage stade	32 528.89 € HT	Département du Tarn	30%	13 473.00 €
Films solaires sur les vitrages de la mairie	4 306.75 € HT			
Films solaires sur les vitrages de l'école	8 077.50 € HT	Mairie du Séquestre	70%	31 440.14 €
TOTAL	44 913.14 € HT	TOTAL		44 913.14 € HT

- **DECIDE** de solliciter auprès du Département du Tarn l'attribution d'une subvention de 13 473 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou pièce administrative nécessaire à l'instruction, à l'attribution et au versement de cette subvention.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 28 septembre 2026

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :